



CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION RÉGULIÈRE

le lundi 4 décembre 2017, 19h00
SALLE COMMUNAUTAIRE DE PLANTAGENET

Présences: Fernand Dicaire, Président
 René Beaulne, Conseiller
 Benoit Lamarche, Conseiller
 Chantal Galipeau, Conseillère
 Jeanne Doucet, Conseillère
 Jean-Claude Delorme, Conseiller
 Jean-Pierre Cadieux, Conseiller

Personnel présent: Marc Daigneault, Directeur général - Greffier
 Mélissa Cadieux, Greffière adjointe
 Guylaine Poirier, Administratrice de zonage
 Valérie Parisien, Trésorière en formation
 Gary Hoffman, Deloitte

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Résolution 2017-636

Proposée par: Jeanne Doucet

Appuyée par: Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion régulière du Conseil soit déclarée ouverte à 19h14.

Adoptée

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2017-637

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Jeanne Doucet

QU'IL SOIT RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté après avoir ajouté, Le Régional - Publicité dans le cahier spécial « Vœux de Noël 2017 » au point 21.7.

Adoptée

3. DIVULGATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

3.1 Jean-Pierre Cadieux - Comptes payables en date du 30 novembre 2017.

Il est propriétaire du compte fournisseur CADI004.

4. RAPPORT DU MAIRE

4.1 Rapport d'activités du maire.

Le maire présente son rapport au Conseil.

5. RÉUNIONS PUBLIQUES

Aucune.

6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

6.1 Adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du Conseil tenue le 20 novembre 2017.

Résolution 2017-638

Proposée par: Benoit Lamarche

Appuyée par: Jean-Pierre Cadieux

QU'IL SOIT RÉSOLU que le procès-verbal de la réunion spéciale du Conseil tenue le 20 novembre 2017 soit adopté.

Adoptée

6.2 Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du Conseil tenue le 20 novembre 2017.

Résolution 2017-639

Proposée par: Jean-Claude Delorme

Appuyée par: Jeanne Doucet

QU'IL SOIT RÉSOLU que le procès-verbal de la réunion régulière du Conseil tenue le 20 novembre 2017 soit adopté.

Adoptée

6.3 Adoption du compte rendu de la réunion du Conseil à huis clos tenue le 20 novembre 2017.

Résolution 2017-640

Proposée par: Benoit Lamarche

Appuyée par: René Beaulne

QU'IL SOIT RÉSOLU que le compte rendu de la réunion du Conseil à huis clos tenue le 20 novembre 2017 soit adopté.

Adoptée

6.4 Adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du Conseil (budget 2018) tenue le 15 novembre et 21 novembre 2017.

Résolution 2017-641

Proposée par: Jean-Pierre Cadieux

Appuyée par: René Beaulne

QU'IL SOIT RÉSOLU que le procès-verbal de la réunion spéciale du Conseil (budget 2018) tenue le 15 novembre et 21 novembre 2017 soit adopté.

Adoptée

7. DÉLÉGATIONS

Aucune.

8. RAPPORTS DU SERVICE D'URBANISME

8.1 Rapport URB-42-2017 - Demande d'autorisation pour un détachement de terrain (dossier B-067-2017).

Résolution 2017-642

Proposée par: Jean-Pierre Cadieux

Appuyée par: René Beaulne

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet approuve la demande d'autorisation, dossier B-067-2017, soumise par Monsieur André P. Barrette, arpenteur et agent pour les propriétaires, Monsieur Patrice Lanthier et Madame Anne-Marie Gour, affectant la propriété située à l'ouest du 141 Concession 1 – Plantagenet à Plantagenet, décrite comme étant la partie 1 du plan 46R-5705 et une partie du Lot B, Concession 1 de l'ancien Canton de Plantagenet Nord, qui a pour but de permettre l'agrandissement de la propriété résidentielle voisine, soit le 141 Concession 1 – Plantagenet, décrite comme étant la partie 2 du plan 46R-5705 et une partie du Lot B, Concession 1 de l'ancien Canton de Plantagenet Nord, qui appartient actuellement aux mêmes propriétaires.

Adoptée

8.2 Rapport URB-43-2017 - Demande d'autorisation pour un détachement de terrain (dossier B-064-2017).

Résolution 2017-643

Proposée par: Jean-Pierre Cadieux

Appuyée par: Jeanne Doucet

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet approuve la demande d'autorisation, dossier B-064-2017, soumise par Monsieur Mario Laniel et Madame Chantal Laniel, propriétaires, affectant la propriété située au 1860 Concession 4 – Alfred à Alfred, décrite comme étant une partie du Lot 13, Concession 4 de l'ancien Canton d'Alfred, qui a pour but de permettre

la création d'un nouveau lot destiné à des fins résidentielles, suite à une consolidation de fermes – lot de surplus, sujet aux conditions suivantes :

1. Qu'une modification au Règlement de zonage 2009-50 du Canton d'Alfred et Plantagenet soit obtenue pour interdire la construction de tout bâtiment utilisé à des fins résidentielles sur le lot retenu (B), dans le but d'en assurer la vocation exclusivement agricole, et pour permettre la réduction de la superficie minimum du lot retenu (B) de 30.0 hectares à 19.0 hectares;
2. Que l'arpenteur-géomètre s'assure que les marges de recul entre les nouvelles lignes de propriété et les bâtiments existants sur lot détaché (A) soient respectées tel que prescrit dans le Règlement de zonage 2009-50 du Canton d'Alfred et Plantagenet; et
3. Que l'arpenteur-géomètre retenu par les propriétaires détermine la largeur de la Concession 4 – Alfred, et si ladite voie présente une emprise d'une largeur inférieure à 20.0 mètres, qu'une bande de terrain d'une largeur égale à la moitié de la surlargeur requise pour atteindre des emprises de 20.0 mètres tout le long de la partie détachée et de la partie retenue, soit transférée sans frais et sans encombre à l'autorité concernée (Canton d'Alfred et Plantagenet).

Adoptée

8.3 Rapport URB-44-2017 - Demande de modification au Règlement de zonage 2009-50 (dossier ZON-09-2017).

Résolution 2017-644

Proposée par: Jean-Pierre Cadieux

Appuyée par: René Beaulne

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet approuve la demande de modification au Règlement de zonage 2009-50, dossier ZON-9-2017, soumise par Monsieur Yvan Réaume et Madame Lyne Lafontaine, propriétaires, affectant la propriété située au 85 rue St-John à Alfred, décrite comme étant une partie du Bloc X, Plan M-1 de l'ancien village d'Alfred, dans le but de changer la catégorie de zonage de la propriété de la zone « Institutionnelle (I) » à la zone « Résidentielle de Forte Densité (R3) ». La catégorie de zonage « R3 » permettra plusieurs types d'usages résidentiels sur la propriété.

Adoptée

8.4 Rapport URB-45-2017 - Demande de modification au Règlement de zonage 2009-50 (dossier ZON-10-2017).

Résolution 2017-645

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Jean-Pierre Cadieux

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet approuve la demande de modification au Règlement de zonage 2009-50, dossier

ZON-10-2017, soumise par Monsieur André P. Barrette, arpenteur et agent pour Monsieur Guy Lockman et Madame Pierrette Lockman, propriétaires, affectant la propriété située au 580 et au 582 chemin Blue Corner à L'Original, décrite comme étant une partie du Lot Gore, Concession 5 de l'ancien Canton d'Alfred, dans le but de changer la catégorie de zonage d'une partie de la propriété, de la zone « Agricole (A) » à la zone « Agricole – Exception 33 (A-33) ». Elle a aussi pour but de changer la catégorie de zonage d'une partie de la même propriété, de la zone « Agricole (A) » à la zone « Agricole – Exception 34 (A-34) ». La catégorie de zonage « A-33 » interdira la construction de tout bâtiment utilisé à des fins résidentielles sur la propriété et permettra la réduction de la superficie minimum d'un lot utilisé à des fins agricoles, situé en zone agricole, de 30.0 hectares à 26.0 hectares. La catégorie de zonage « A-34 » permettra la présence de deux maisons d'habitation de type unifamilial sur la propriété.

Adoptée

8.5 Rapport URB-46-2017 - Demande de modification au Règlement de zonage 2009-50 (dossier ZON-11-2017).

Résolution 2017-646

Proposée par: Jean-Claude Delorme

Appuyée par: Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet approuve la demande de modification au Règlement de zonage 2009-50, dossier ZON-11-2017, soumise par Monsieur André P. Barrette, arpenteur et agent pour Monsieur Denis Ménard et Madame Diane Ménard, propriétaires, affectant la propriété située au 2470 Concession 2 – Plantagenet à Wendover, décrite comme étant une partie du Lot 24, Concession 2 de l'ancien Canton de Plantagenet Nord, dans le but de changer la catégorie de zonage d'une partie de la propriété de la zone « Agricole (A) » à la zone « Agricole – Exception 35 (A-35) ». La catégorie de zonage « A-35 » interdira la construction de tout bâtiment utilisé à des fins résidentielles sur la propriété et permettra la réduction de la superficie minimum d'un lot utilisé à des fins agricoles, situé en zone agricole, de 30.0 hectares à 19.0 hectares.

Adoptée

9. RAPPORTS DU SERVICE DES FINANCES

9.1 Plan d'audit 2017.

M. Gary Hoffman, de Deloitte, présente le Plan d'audit 2017.

Résolution 2017-647

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Plan d'audit 2017 préparé par Deloitte soit adopté.

Adoptée

9.2 Comptes payables en date du 30 novembre 2017.

Jean-Pierre Cadieux a déclaré un conflit à ce point.

Il est propriétaire du compte fournisseur CADI004.

Résolution 2017-648

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Jeanne Doucet

QU'IL SOIT RÉSOLU que les comptes payables en date du 30 novembre soient adoptés.

Adoptée

9.3 Rapport F-27-2017 - Arriérés d'impôts 2016-2017.

Résolution 2017-649

Proposée par: Jean-Claude Delorme

Appuyée par: René Beaulne

QU'IL SOIT RÉSOLU que le rapport F-27-2017 soit reçu et que le bien-fonds 0231-040-001-18405 qui n'a pas reçu d'offre, soit transféré au Canton d'Alfred et Plantagenet.

Adoptée

9.4 Rapport F-28-2017 - Rapport comparatif du mois d'octobre 2017.

Résolution 2017-650

Proposée par: Benoit Lamarche

Appuyée par: Jean-Pierre Cadieux

QU'IL SOIT RÉSOLU que le rapport comparatif F-28-2017 pour le mois d'octobre 2017 soit reçu.

Adoptée

10. RAPPORTS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Aucun.

11. RAPPORTS DU SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

11.1 Rapport DG-73-2017 - Règlement 2005-69 sur les enceintes de piscines.

Résolution 2017-651

Proposée par: Jeanne Doucet

Appuyée par: Benoit Lamarche

ATTENDU QUE le rapport du Bureau du Coroner en chef, le rapport de la Société de sauvetage et le verdict du Jury du Coroner, rendu le 6 décembre 2012 sur le décès du jeune Jérémie Audette, renferment des recommandations à

l'effet que le Canton d'Alfred et Plantagenet devrait examiner les dispositions de son règlement 2005-69 concernant les enceintes de piscine;

ET ATTENDU QU'il est recommandé que le Canton d'Alfred et Plantagenet considère des initiatives visant à sensibiliser les gens relativement aux mesures de sécurité pour les piscines résidentielles telles que les dispositifs de flottaison individuels pour les enfants de moins de cinq ans ou ceux qui ne savent pas nager, les barrières à fermeture automatique et le concept de garder les enfants « à portée de main »;

ET ATTENDU QU'il est également recommandé que le Canton d'Alfred et Plantagenet considère l'ajout de dispositions concernant les bains-tourbillon privés (Jacuzzi) afin d'assurer la sécurité des enfants;

ET ATTENDU QUE le Bureau du Coroner en chef souhaite que le Canton d'Alfred et Plantagenet partage les résultats du travail effectué relativement aux recommandations avec d'autres municipalités afin de sensibiliser les gens à la sécurité des piscines résidentielles;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet mandate Me Jason Shelly de la firme d'avocats Shelly, Katz, Sheppard, de réviser les dispositions du Règlement 2005-69 concernant les enceintes de piscine pour le coût de 1 000 \$, plus taxes.

Adoptée

11.2 Rapport DG-75-2017 - Élections municipales 2018.

Résolution 2017-652

Proposée par: Jean-Pierre Cadieux

Appuyée par: Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet reçoive le rapport DG-75-2017 et procède à l'adoption du Règlement 2017-75 pour modifier le Règlement 2017-21 pour ajouter des dispositions afin de tenir une période de vote par anticipation.

Adoptée

12. RAPPORTS DU SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES

Aucun.

13. RAPPORTS DU SERVICE DE LA RÉGLEMENTATION

Aucun.

14. RAPPORTS DU SERVICE DE LA CONSTRUCTION

Aucun.

15. RAPPORTS DU SERVICE DES LOISIRS

Aucun.

16. RAPPORTS DU SERVICE DES INCENDIES

Aucun.

17. RAPPORTS DU SERVICE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

Aucun.

18. RAPPORT DES COMITÉS**18.1 Procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration d'Hydro 2000 Inc. tenues le 12 septembre et le 17 octobre 2017.**

Résolution 2017-653

Proposée par: Chantal Galipeau

Appuyée par: Jeanne Doucet

QU'IL SOIT RÉSOLU que les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration d'Hydro 2000 Inc. tenues le 12 septembre et le 17 octobre 2017 soient adoptés.

Adoptée

19. RÈGLEMENTS**19.1 Règlement 2017-65 pour autoriser l'utilisation du français dans les avis, les formulaires et les autres informations fournies en vertu de la Loi de 1996 sur les élections municipales.**

Résolution 2017-654

Proposée par: Jeanne Doucet

Appuyée par: Jean-Claude Delorme

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Règlement 2017-65 pour autoriser l'utilisation du français dans les avis, les formulaires et les autres informations fournies en vertu de la Loi de 1996 sur les élections municipales soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée

19.2 Règlement 2017-72 pour modifier le Règlement de zonage 2009-50 (dossier ZON-09-2017).

Résolution 2017-655

Proposée par: Chantal Galipeau

Appuyée par: René Beaulne

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Règlement 2017-72 pour modifier le Règlement de zonage 2009-50 (dossier ZON-09-2017) soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée

19.3 Règlement 2017-73 pour modifier le Règlement de zonage 2009-50 (dossier ZON-10-2017).

Résolution 2017-656

Proposée par: Jean-Pierre Cadieux

Appuyée par: Jean-Claude Delorme

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Règlement 2017-73 pour modifier le Règlement de zonage 2009-50 (dossier ZON-10-2017) soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée

19.4 Règlement 2017-74 pour modifier le Règlement de zonage 2009-50 (dossier ZON-11-2017).

Résolution 2017-657

Proposée par: Chantal Galipeau

Appuyée par: René Beaulne

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Règlement 2017-74 pour modifier le Règlement de zonage 2009-50 (dossier ZON-11-2017) soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée

19.5 Règlement 2017-75 pour modifier le Règlement 2017-21 pour ajouter des dispositions afin de tenir une période de vote par anticipation.

Résolution 2017-658

Proposée par: Jeanne Doucet

Appuyée par: Jean-Pierre Cadieux

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Règlement 2017-75 pour modifier le Règlement 2017-21 pour ajouter des dispositions afin de tenir une période de vote par anticipation soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée

19.6 Règlement 2017-76 pour modifier le Règlement 2017-76 régissant les procédures du Conseil et des comités.

Résolution 2017-659

Proposée par: Jean-Pierre Cadieux

Appuyée par: Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Règlement 2017-76 pour modifier le Règlement 2010-104 régissant les procédures du Conseil et des comités soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Rolland Labonté demande s'il est possible d'avoir une copie des documents du Conseil. Les membres du Conseil acceptent de fournir à M. Labonté une copie des documents du Conseil.

M. Claude Ménard aborde la question des locations à court terme.

La réunion est temporairement ajournée à 20h29 et recommence à 20h42.

21. MOTIONS

21.1 Dons - Budgets discrétionnaires.

Résolution 2017-660

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Benoit Lamarche

QU'IL SOIT RÉSOLU que les membres du Conseil contribuent les dons suivants de leur budget discrétionnaire respectif :

Fernand Dicaire

(Budget discrétionnaire du Canton)

49,35 \$, Soupe pour la guignolée à Plantagenet et Wendover (chèque payable à M. Fernand Dicaire)

178,65 \$, Club Optimiste de Wendover (brunch de Noël)

René Beaulne

100 \$, Club de l'Âge d'Or de Lefavre

100 \$, Club de l'Âge d'Or d'Alfred

Benoit Lamarche

Aucun

Chantal Galipeau

100 \$, Club Optimiste de Wendover (brunch de Noël)

100 \$, Club Lions de Lefavre (illumination de l'arbre de Noël)

Jean-Claude Delorme

200 \$, Club de l'Âge d'Or de Curran

200 \$, Club de l'Âge d'Or de Wendover

200 \$, Club de l'Âge d'Or de Treadwell

400 \$, Tristan D'Avril (compétition de danse)

Jeanne Doucet

100 \$, Club de l'Âge d'Or de Treadwell

100 \$, Club de l'Âge d'Or de Curran

100 \$, Club de l'Âge d'Or de Wendover

100 \$, Tristan D'Avril (compétition de danse à Los Angeles)

Jean-Pierre Cadieux

50 \$, Club Lions de Lefavre (illumination de l'arbre de Noël)

100 \$, Club de l'Âge d'Or d'Alfred

Adoptée**21.2 Première réunion du Conseil en 2018.****Résolution 2017-661****Proposée par:** Jeanne Doucet**Appuyée par:** Jean-Claude Delorme

QU'IL SOIT RÉSOLU que la première réunion du Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet pour l'année 2018 soit tenue le 16 janvier 2018 et qu'aucune autre réunion régulière du Conseil ou réunion du Comité plénier soit tenue durant le mois de janvier 2018.

Adoptée**21.3 Ville d'Ingersoll - Demande d'appui d'une résolution concernant le pouvoir d'approuver des projets de dépotoirs.****Résolution 2017-662****Proposée par:** Jean-Pierre Cadieux**Appuyée par:** Benoit Lamarche

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet appuie la résolution de la ville d'Ingersoll concernant le pouvoir d'approuver des projets de dépotoirs.

Adoptée**21.4 Ville de Lakeshore - Demande d'appui d'une résolution concernant le Programme provincial d'assurance contre les inondations.****Résolution 2017-663****Proposée par:** Jean-Claude Delorme**Appuyée par:** Jean-Pierre Cadieux

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet reçoive la résolution de la ville de Lakeshore concernant le Programme provincial d'assurance contre les inondations.

Adoptée

21.5 Renouvellement d'assurance pour les pompiers volontaires.**Résolution 2017-664****Proposée par:** Chantal Galipeau**Appuyée par:** Jean-Pierre Cadieux

QU'IL SOIT RÉSOLU que l'assurance pour les pompiers volontaires soit renouvelée pour l'année 2018 auprès de McDougall Johnson Insurance Brokers, au niveau courant, selon l'option 4, au coût total de 11 326 \$, plus taxes, dont 4 266 \$ pour la couverture « en service » et 7 060 \$ pour la couverture « 24 heures ».

Adoptée**21.6 Projet pour le Centre communautaire Lucien Delorme.****Résolution 2017-665****Proposée par:** Jean-Claude Delorme**Appuyée par:** Jean-Pierre Cadieux

ATTENDU QUE le projet de construction d'un abri pour le parc Denis St-Pierre a couté 55 000 \$ jusqu'à ce jour, comparativement à la somme de 90 000 \$ qui avait été initialement budgétée pour ce projet;

ET ATTENDU QUE la Résolution 2017-42 et la Résolution 2017-513 mentionnent que d'autres projets peuvent être soumis pour l'approbation du Conseil dans l'éventualité que la construction de l'abri ne requiert pas le montant total de 90 000 \$;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet accepte que le projet suivant soit complété pour le village de Wendover en utilisant les fonds non utilisés pour l'abri au parc Denis St-Pierre, jusqu'à concurrence de 90 000 \$, incluant l'abri au parc: l'installation d'un projecteur avec un écran automatisé et un système de son afin desservir le Centre communautaire Lucien Delorme.

Adoptée**21.7 Journal Le Vision et Le Régional - Publicité dans le cahier spécial « Vœux de Noël 2017 ».****Résolution 2017-666****Proposée par:** Benoit Lamarche**Appuyée par:** Jean-Pierre Cadieux

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Canton d'Alfred et Plantagenet achète un espace publicitaire dans le journal Le Régional de 1/8 de page au coût de 170 \$, plus taxes, pour le cahier spécial « Vœux de Noël 2017 ».

Adoptée

Résolution 2017-667**Proposée par:** Benoit Lamarche**Appuyée par:** Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Canton d'Alfred et Plantagenet reçoive la demande publicitaire du journal Le Vision pour le cahier spécial « Vœux de Noël 2017 ».

Adoptée**22. CORRESPONDANCE****Résolution 2017-668****Proposée par:** Jean-Claude Delorme**Appuyée par:** René Beaulne

QU'IL SOIT RÉSOLU que la correspondance inscrite aux points 22.1 à 22.7 soit reçue et classée.

Adoptée**23. HUIS CLOS****Résolution 2017-669****Proposée par:** Chantal Galipeau**Appuyée par:** Jeanne Doucet

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette portion de la réunion soit tenue à huis clos à 21h05 afin de considérer les points 23.1 Adoption des procès-verbaux du Conseil en vertu de l'article 239(2)(b) de la Loi de 2001 sur les municipalités; 23.2 Rapport DG-71-2017 - Dossier de ressources humaines en vertu des articles 239(2)(b)(d)(e) de la Loi de 2001 sur les municipalités; 23.3 Rapport DG-72-2017 - Dossier de ressources humaines en vertu des articles 239(2)(b)(d) de la Loi de 2001 sur les municipalités; et 23.4 Rapport DG-74-2017 - Transfert de journées de vacances annuelles pour l'année 2017 en vertu de l'article 239(2)(b) de la Loi de 2001 sur les municipalités.

Adoptée**Résolution 2017-670****Proposée par:** René Beaulne**Appuyée par:** Jean-Claude Delorme

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion soit rouverte au public à 21h17.

Adoptée

24. RÈGLEMENT DE CONFIRMATION DES PROCÉDURES DU CONSEIL**24.1 Règlement 2017-77 confirmant les procédures de la réunion du Conseil du 4 décembre 2017.****Résolution 2017-671****Proposée par:** Chantal Galipeau**Appuyée par:** René Beaulne

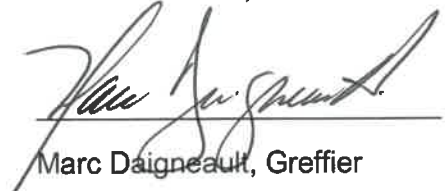
QU'IL SOIT RÉSOLU que le Règlement 2017-77, un règlement pour confirmer les procédures de la réunion du Conseil du 4 décembre 2017, soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée**25. CLÔTURE****Résolution 2017-672****Proposée par:** Jeanne Doucet**Appuyée par:** Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion soit levée à 21h18.

Adoptée

Fernand Dicaire, Président



Marc Daigneault, Greffier